

Client n° 71701

N°TVA:

M. TOCABEN EMILE
ZA
LES VIEILLES VIGNES
46500 RIGNAC



FACTURE n° 09620296 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 38 15 12

DUPLICATA CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
BON N° 25038227 627162-03	DU 23/09/25 ENLEVE AG. GRAMAT TUILE TB10 TECH NATURE RGE MUSGO BO dont Eco-Contribution Total Eco-Contribution	2	U		1,45	2,90 (0,02) (0,02)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	
2,90	20,00% 0,58	3,48	31/10/25	Chèque	

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.